

## Protocole détaillé pour l'observation des captures à bord des bolincheurs fréquentant la zone du parc marin d'Iroise.

Annexe au manuel de l'observateur à bord des navires de pêche commerciaux V1.5 du programme 2010, disponible à l'adresse suivante : [www.ifremer.fr/sih](http://www.ifremer.fr/sih)

### 1 – Contexte

Suite aux tensions entre les flottilles de bolincheurs et des métiers de la petite pêche pendant l'hiver et le printemps 2009 en baie de Douarnenez, la commission « pêche côtière » du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne a envisagé de rechercher des solutions aux conflits d'usage des navires travaillant dans la baie, en tenant compte du contexte particulier du parc naturel marin d'Iroise.

Un travail d'observation réalisé de façon indépendante et objective par les équipes du parc naturel marin d'Iroise a été proposé pour élaborer un diagnostic partagé afin d'objectiver le débat.

L'objectif principal de ce document est de décrire la méthodologie mise en œuvre à bord pour observer les captures de cette pêcherie pour les marées sélectionnées.

Ces observations ont pour but d'évaluer :

- 1 - L'effet de la senne sur les petits fonds de la baie de Douarnenez et l'impact sur les espèces démersales et benthiques présentes
- 2- Les rejets de pêche (composition en taille, quantité et état des rejets).
- 3- Les captures accessoires (bar, dorade) et la quantité capturée lors du programme d'observation et composition en taille des captures
- 4- Le recueil de données halieumétriques contribuant à un meilleur diagnostic sur l'état des stocks de poissons bleus

### 2 – organisation et zone couverte

Les marées observées seront celles effectuées en totalité (ou en grande majorité) dans les eaux du Parc naturel marin d'Iroise.



*Délimitation du Parc naturel marin d'Iroise*

La durée d'une marée est de 3 à 24 heures, très variable en fonction de la localisation du poisson.

Si au cours d'une marée, le navire sort de la zone couverte par le parc marin d'Iroise, les données seront quand même récoltées pour mieux appréhender la façon de travailler de cette flottille et afin d'avoir une image globale de la marée observée.

L'objectif est de réaliser 2 fois par mois trois marées d'affilé en changeant (autant que possible) de navire, afin d'avoir la meilleure image possible de l'ensemble de la flottille et des différentes façons de procéder (soit une échantillon représentatif de la flottille).

Le suivi du plan d'échantillonnage sera réalisé avec l'outil WAO (Web Applicatif Obsmer).

### 3 - Echantillonnage

Les bordereaux, adaptés à partir des bordereaux OBSMER, sont destinés à être utilisés à chaque marée. Ils décrivent :

- les caractéristiques du navire et de l'engin
- les différentes opérations de pêche (position, date/heure, sonde...)
- les captures et données halieumetriques : quantité capturée pour chaque espèce, mensurations...
- les cas de figure où une pêche est nulle et la raison (espèce différente de l'espèce cible donc relâchée, échappement du poisson, problème technique...)

Lorsqu'une opération de pêche est réalisée, il faudra :

- Evaluer la quantité totale de poisson (Kg) dans la senne (demander au patron pêcheur)
- Prélever une fraction de la pêche pour l'échantillonnage (CF paragraphe 4)
- Réaliser une mensuration par espèce d'environ 50 individus:
  - Au demi-centimètre inférieur pour les espèces suivantes : **anchois, sardine, sprat, hareng**
  - Au centimètre inférieur pour toutes les autres (maquereau, chinchard, bar, dorade...)
  - Les invertébrés d'intérêt commercial seront uniquement pesés et dénombrés (langoustine, araignée...)
  - Le benthos (étoiles de mer, ascidies) sera également pesé et dénombré
  - Les éventuels cailloux, algues, coquilles vides de coquillages constituent la partie inerte.

**Toutes les mensurations sont arrondies à la borne inférieure de la longueur totale (voir guide de la mensuration)**

Certains navires sont équipés de capteurs de profondeur. Ainsi, on pourra noter sur le bordereau « fiche opérations de pêche » si on est certain que le fond n'a pas été touché.

A la fin de la marée ou très peu de temps après, l'observateur s'engage à récupérer la feuille de vente afin d'avoir les quantités exactes capturées ainsi que la catégorie de vente attribuée. Il n'est aucunement besoin du montant de la vente.

Les données seront saisies dans le logiciel ALLEGRO une fois que celui -ci sera mis en application, normalement en avril 2010.

#### 4 – façon de procéder à bord:

la façon de procéder ne sera pas la même en fonction des conditions de lumière :

##### a) le jour :

une fois que la senne est refermée et contre la coque du navire, demander à l'équipage de mettre en panier ou en coffre de criée une partie de la pêche (non issue de la première salabarde). La quantité sera variable en fonction de la taille des poissons pêchés et de la diversité spécifique. Par exemple, s'il s'agit de sardine (petit poisson) quasiment pure, un panier suffira (soit environ 25 kg ). Si l'on voit que le mélange est important et/ou s'il s'agit d'espèces de plus grandes taille (bar, chinchard, dorade, gros maquereau), deux paniers (ou coffres) seront gardés, soit environ 50 kg. (voir bordereau partie retenue/partie non retenue)

L'échantillonnage peut se faire sur le pont dès que la senne est vidée, pendant que le navire fait route ou cherche à nouveau de la détection.

b) la nuit

les bolincheurs allument leurs feux de pont la nuit uniquement pendant la manœuvre de l'embarquement du poisson et de la mise en cale. Il conviendra alors, à l'aide d'un papier ou d'une plaquette pvc (préférée) de noter dans le/les bacs le numéro de l'opération de pêche, et d'effectuer le tri et les mensurations à terre, au débarquement, en respectant le référencement des opérations de pêche. Le tri à terre peut avoir plusieurs avantages, notamment la mise en œuvre facile (table de tri de la criée), conditions facilitées, et de plus, quand la pêche n'est pas composée de sardine pure, un tri sur le quai est souvent réalisé et permet d'avoir accès aux poissons minoritaires et de le classer en « **hors vrac** » (présents dans la capture totale en faible nombre, et donc non présents ou très peu présents dans la partie échantillonnée). Ces informations peuvent être très importantes pour les captures accessoires de bar, dorade, sar, juvéniles de poissons plats, benthos...

ce « hors vrac » est donc pris sur la quantité totale, et non sur l'échantillon. Prenons l'exemple d'une capture de 1 tonne de dorade grise. Parmi cette capture, il y a 5 kg de dorade royale. On mesurera alors toutes les dorades royales, en prenant soin de noter « hors vrac » sur le bordereau pour bien signifier qu'il n'y aura pas d'élévation à faire, que cette mensuration constitue la capture totale de cette espèce. La précision des données sera donc bien meilleure.

Il convient de faire particulièrement attention si le poisson de deux coups de senne différents est embarqué dans la même cuve.

De manière générale, il est nécessaire de faire une bonne distinction entre échantillon et sous-échantillon :

- l'échantillon est constitué de la fraction de la capture totale dont on étudie la composition spécifique. Par exemple, il pourra être constitué de 40 kg de sardine et 5 kg de chinchard.
- Le sous-échantillon est la fraction mesurée, il est constitué d'une cinquantaine d'individus (tant que possible) pour chaque espèce présente dans l'échantillon

De façon générale, toutes les données, que ce soit de capture ou d'équipement à bord sont strictement confidentielles et ne doivent pas être divulguées.

## 5 – Matériel à prévoir :

- 1 peson 40 ou 50 kg
- 1 peson 10 kg
- 1 petit panier pour la pesée de l'échantillon mesuré
- 4 à 6 grands paniers ou 3-4 coffres de criée pour la fraction étudiée (échantillon)
- feuilles de mensurations **au centimètre et au demi-centimètre**
- 1 règle à butée
- quelques sacs résistants en cas de doute sur l'identification
- 1 combinaison de survie (à embarquer ou non en fonction du nombre disponible à bord)
- 1 VFI
- 1 lampe frontale